



Bilan 2023

Evènements Indésirables Graves Associés aux Soins (EIGS)

Les enjeux de sécurité des soins sont portés conjointement par le Ministère des Solidarités et de la Santé, la Haute Autorité de Santé et les parties prenantes en région et au sein des territoires de santé.

L'activité de déclaration externe des événements indésirables graves associés aux soins (EIGS) a évolué avec la structuration du dispositif de gestion des EIGS et l'ouverture du portail de signalement des événements sanitaires indésirables permet une activité déclarative depuis en mars 2017.

Les modalités d'organisation de ce dispositif sont définies par différents textes réglementaires qui découlent de la loi de modernisation du système de santé de janvier 2016.

La gravité des événements concernés est définie par l'article R. 1413-67. : « ... un événement inattendu au regard de l'état de santé et de la pathologie de la personne et dont les conséquences sont le décès, la mise en jeu du pronostic vital, la survenue probable d'un déficit fonctionnel permanent y compris une anomalie ou une malformation congénitale ».

Elles prévoient la réalisation d'une déclaration sans délai à l'ARS puis la transmission dans un délai maximum de trois mois du volet 2 reprenant l'analyse approfondie de l'événement accompagnée d'un plan d'actions.

Le dispositif régional est structuré à l'échelle régionale par un Réseau Régional de Vigilance et d'Appui (RREVA) et une réunion régionale de sécurité sanitaire (RRSS).



La mission EIGS de QualiREL Santé participe aux travaux du RREVA et aux RRSS. Elle répond depuis 2019 aux demandes d'appui des établissements, structures et professionnels de santé de la région adhérents ou non, tout en poursuivant l'ensemble de ses travaux visant à améliorer la culture de sécurité des soins. Elle est également amenée à reprendre contact avec les établissements ou à transmettre des ressources complémentaires.

L'appui est formalisé par la signature d'une charte qui en pose les principes fondamentaux et les engagements réciproques. Les intervenants de QualiREL Santé sont des facilitateurs, aussi ils ne se substituent pas aux compétences et à la responsabilité des acteurs internes.

Il répond aux principes d'indépendance, de bienveillance, de neutralité, de pédagogie.

Ce bilan 2023 porte sur les analyses d'EIGS envoyées à l'ARS Pays de la Loire et transmises à QualiREL Santé sur une période d'un an (volets 2 soumis entre le 1er Janvier et la 31 Décembre 2023) afin d'évaluer la qualité des analyses approfondies des causes des EIGS en région.

Les chiffres 2023

Les variations à la hausse ou à la baisse par rapport aux bilans précédents sont indiquées par une flèche positionnée à côté des données 2023. Quand les chiffres sont stables, il n'y a pas de flèche.

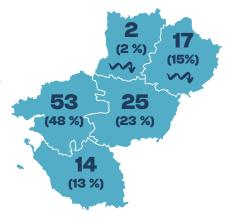
Déclarations

volets 2 ont été complétés sur le portail et transmis par l'ARS à QualiREL Santé du 1er janvier au 31 décembre 2023. 100 % des volets 2 ont été analysés par la mission EIGS

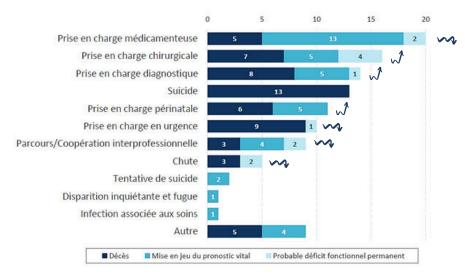


concernaient des structures sanitaires. dont 67 % en MCO

concernaient des structures médico-sociales, dont 16 % en EHPAD



Nature, gravité et évitabilité des EIGS



Nombre de volets 2 en fonction de la nature et de la gravité



Organisation de l'analyse

des déclarants indiquent avoir les compétences nécessaires en interne

96 % des réunions d'analyse étaient collectives.



des réunions 33 % n'incluaient pas les professionnels n'incluaient pas tous concernés par l'EIGS:

décès de patient

- paramédicaux= 16 %
- médecins = 7 %
- internes / étudiants = 7 %

Résultat des analyses des causes

Cause immédiate

des analyses ont identifié une cause immédiate



avec une cause immédiate pertinente

Facteurs contributifs

Médiane du nombre de facteurs identifiés



Mais diminution:

- du nombre d'analyses à plus de 4 facteurs,
- de l'identification des facteurs liés à l'organisation,
- de la cohérence des facteurs identifiés

Qualité globale des analyses





des analyses sont cohérentes et pertinentes ou en grande partie pertinentes



Plans d'action

95 %

des analyses ont abouti à l'élaboration d'un plan d'action



76% ~~

des plans d'actions sont pertinents ou en grande partie pertinents,

- 98 % avec des actions de prévention
- 60 % avec des actions de récupération
- 19 % avec des actions d'atténuation



Décisions

11 %



des dossiers déqualifiés (hors champ du portail de déclaration)



des dossiers ont amené des échanges entre QualiREL santé et les équipes

49 % 1



des dossiers ont nécessité une deuxième discussion en RRSS

26 %



des dossiers n'étaient pas clôturés au 31 décembre 2023

Les messages clés

Nos constats

- La pertinence des déclarations a augmenté, ce qui génère une diminution des déqualifications.
- · La qualité globale des analyses a baissé, en lien notamment avec une diminution des causes immédiates (CI) identifiées que l'on peut corréler avec le nombre et la cohérence des facteurs contributifs (FC) analysés.
- Des catégories de professionnels (internes et paramédicaux) sont parfois absentes des réunions d'analyse ce qui occasionne une analyse moins pertinente et un nombre moindre de FC identifiés.
- · La pertinence des plans d'actions diminue avec pour autant une augmentation des actions de récupération ce qui a un impact sur la sécurisation de la prise en charge / de l'accompagnement.
- En première intention, la moitié des volets 2 saisis par les structures nécessitent des compléments d'information pour une meilleure compréhension de l'analyse en réunion RRSS.

Pour vos prochaines analyses

Cause immédiate



La cause immédiate est à rechercher dans la chronologie des faits au regard des écarts de pratiques et de soins, elle est à différencier des facteurs contributifs et de l'évènement.

Si plusieurs CI sont identifiées, il est attendu une analyse des FC pour chacune d'elles.

Analyse approfondie des causes



Il est indispensable d'associer à l'analyse les professionnels impliqués dans la situation à investiguer. Le cas échéant, il est important de questionner les professionnels individuellement en amont de la réunion pluriprofessionnelle.

Lors de la relecture de votre analyse et avant la saisie de votre volet 2, il est primordial de veiller à l'anonymisation de l'ensemble des données (patients / personnes accompagnées, professionnels, établissement).

Plan d'actions



Les actions définies doivent l'être au regard des facteurs contributifs identifiés et comporter un pilote et un échéancier.

Le petit + de la mission EIGS



La mission EIGS reste disponible en appui méthodologique à toutes les étapes de l'analyse approfondie des causes ou pour la relecture de votre volet 2 avant la saisie sur le portail de signalement.

Les ressources de QualiREL Santé







- Kits e-kiPAGE: EHPAD, Handicap, SAD
- Challenge FORAP "Ensemble agissons pour la sécurité des patients/ personnes accompagnées"
- Fiches REX

